

Montagne de Reims

GUIDE PRATIQUE

Un paysage d'excellence
pour un vin d'exception !

AGIR ENSEMBLE À TOUS POINTS DE VUE

ÉDITO



Remblais, déblais, murs de soutènement, dépôts divers, suppression de haies, désherbage intensif... Quel est le point commun entre tous ces éléments ? Ce sont tous des actes volontaires, parfois isolés, le plus souvent innocents... mais qui conduisent à une **banalisation du paysage** et à une accumulation de points noirs paysagers.

Sur quoi alors se fonde, au-delà de la notoriété des vins qu'on y produit, la **valeur des paysages viticoles** de nos coteaux ? Comment ces paysages, témoignage d'une alliance très ancienne entre l'Homme et la nature, savent-ils si bien nous captiver et nous émouvoir aujourd'hui ? Pourquoi une **candidature Unesco** en Champagne ?

Derrière l'évidence du « coup de cœur » ressenti par tous en les découvrant, **l'exemplarité sur notre territoire** nous permettra de connaître et reconnaître les valeurs clés de notre patrimoine, préalable à l'action efficace et à bon escient, en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine paysager de nos coteaux. Son inscription sur la liste du Patrimoine mondial sera un encouragement supplémentaire pour le territoire concerné et ses acteurs à transmettre aux générations futures non seulement un **patrimoine** toujours vivant et évolutif, mais également protégé, **reconnu et valorisé**.

En effet, selon la façon dont ces espaces sont gérés ou aménagés, le paysage se transforme, parfois favorablement à la qualité paysagère, parfois **fragilisant celle-ci**. Les préconisations qui suivent soulignent l'intérêt ou au contraire les problèmes liés aux différents modes de gestion ou d'aménagement aujourd'hui observables sur le terrain.

Tous ensemble, participons au changement de nos comportements et agissons pour un paysage de qualité !

Dominique Levêque
Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Crédits photographiques : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Atelier de l'Isthme et Urbicand, Michel Jolyot pour l'Association Paysages du Champagne

Éditeur et directeur de publication : Dominique LEVEQUE, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Responsable de publication : Olaf HOLM, Directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Conception et rédaction : Sabine DELON, Chargée de mission Urbanisme et Paysage au Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Réalisation : Empreinte Studio – Imprimé sur papier recyclé – Dépôt légal septembre 2013



SOMMAIRE

- L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES MURS DE SOUTÈNEMENT,
DES ESPACES INTERSTITIELS DU VIGNOBLE ET DES TALUS **P.5**
- L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU ET
LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES **P.7**
- L'AMÉNAGEMENT DU PARCELLAIRE VITICOLE **P.9**
- L'AMÉNAGEMENT DES CHAUSSÉES ET DES DISPOSITIFS
ASSOCIÉS AUX ROUTES ET AUX CHEMINS **P.11**
- L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS DE GROS VOLUME,
DES BÂTIMENTS D'HABITATION ET LA TRANSITION VIGNE/URBANISATION **P.14**

Les partenaires



VIGNERONS ET MAISONS



L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES MURS DE SOUTÈNEMENT, DES ESPACES INTERSTITIELS DU VIGNOBLE ET DES TALUS

Les reliefs sont une des valeurs paysagères les plus manifestes des coteaux. Ils viennent assouplir et animer la trame géométrique rigoureuse des vignes. A l'échelle des parcelles de vignes, c'est tout un jeu d'ajustements des pentes qui se présente fréquemment sur les limites parcellaires, afin de rattraper le niveau d'une route, d'un chemin, d'une lisière forestière ou bien celui d'une parcelle adjacente. Ce jeu de microreliefs créés par l'Homme, talus ou dispositifs de soutènement, fait partie des éléments qui donnent du caractère aux paysages des vignes, notamment dans les vues rapprochées. Pour ce qui concerne les dispositifs de soutènement et leur insertion dans les paysages, le « meilleur » côtoie encore trop souvent le « pire ».

Les dispositifs à éviter ou à proscrire

- L'usage de plaques de tôle, de traverses de chemin de fer...



- Le désherbage chimique des talus, des fourrières et autres espaces interstitiels.



- Les dépôts autres que provisoires.



Les dispositifs à privilégier pour renforcer la qualité paysagère

- L'enherbement des talus, l'usage ponctuel de semis de plantes annuelles et fleuries pour les petites surfaces, la mise en place d'un couvert arbustif pour des plus grandes surfaces.



Arbre planté sur une ligne de crête, une position qui le rend particulièrement visible.



Etat actuel.



Principe de plantation possible.

- La plantation d'arbres « signaux » sur certaines buttes et reliefs ou d'arbres isolés à des intersections de routes et chemins.

- L'utilisation des couleurs « chaudes » pour les murs de soutènement en béton rappelant la couleur des murs anciens en pierre naturelle. Dans les secteurs très fréquentés du public et à forts enjeux, la réalisation d'ouvrages neufs édifiés en moellon de meulière et/ou en brique.

Réalisation d'une finition de surface (enduit ou lasure) permettant de donner au mur de béton une teinte plus sombre, moins froide, et au final plus discrète dans ce paysage de vignes.



Etat actuel.



Principe de requalification possible (photomontage).



Exemple de mur de soutènement traditionnel, réalisé en moellons de meulière locale.

Les dispositifs à envisager et à expérimenter



Exemple de petit soutènement réalisé en tunage de bois. (© creylachapelle.eu)



Gabions réalisés en moellon de craie, visibles sur la commune de Fleury-la-Rivière. (© PNR de la Montagne de Reims)

- La végétalisation des espaces de stockage : « écran naturel » pour l'intégration des dépôts liés à l'activité viticole.

L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU ET LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Les aménagements liés à l'eau dans les paysages du vignoble ont une importance non négligeable. Relativement discrets, ils s'inscrivent dans l'organisation rigoureusement géométrique des vignes, au sein desquelles ils révèlent la trace de l'eau. Pour autant, et avec l'évolution des pratiques au cours du siècle dernier, les aménagements hydrauliques ainsi que l'aménagement des cours d'eau sont localement devenus des facteurs de fragilisation de la qualité paysagère.

Les dispositifs à éviter ou à proscrire

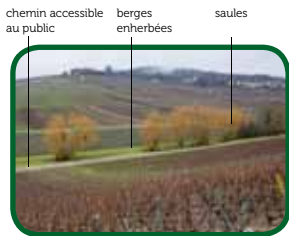
- Les dispositifs à base de plaques de tôle, dont l'aspect est totalement inadapté à la qualité paysagère du vignoble.
- Les canalisations enterrées, difficiles à entretenir, et à l'origine de fréquents désordres.
- Les ouvrages à l'air libre, mais sous-dimensionnés à leur conception, ou bien insuffisamment entretenus.
- Les dispositifs préfabriqués et « posés » sur le sol, dont l'intégration paysagère est nettement moins bonne que celle des ouvrages à ciel ouvert, mais encastrés dans le sol.
- La suppression systématique de la végétation arborée se développant spontanément sur les berges.



Les dispositifs à privilégier pour renforcer la qualité paysagère

- L'enherbement permanent des rives des fossés et des canalisations à l'air libre.
- Dans les secteurs très fréquentés du public et à forts enjeux, l'utilisation de matériaux traditionnels est souhaitable : dalles de pierre calcaire, moellons de meulière ou briques.
- Pour les ouvrages neufs réalisés en béton, particulièrement s'ils sont très exposés visuellement, un traitement visant à en améliorer la couleur est préconisé (béton teinté dans la masse avec des colorants et pigments, béton teinté ou lasuré en surface...).

- Les fossés et rigoles encastrés plutôt que saillants par rapport au sol.
- Le maintien ou la mise en place de cheminements piétons longeant les berges.
- Le choix de dispositifs doux pour la tenue des berges.



Le ru du vallon de Sainte-Hélène à Hautvillers, valorisé par la gestion de ses abords et la présence de végétation arborée.



Exemples de fascines de boutures de saules vivantes et tressées, et assurant la tenue des berges d'un ruisseau.



Les dispositifs à envisager et à expérimenter

- Les « gabions » et les systèmes de tunage de bois (Cf. page 6).

Le cas particulier des bassins de rétention à l'air libre : Les aménagements et les modes de gestion à privilégier pour améliorer la qualité paysagère

- Intégrer les clôtures dans des linéaires de haies taillées.
- Enherber les emprises non maçonnées des bassins et leurs espaces attenants aux clôtures, en veillant à les faucher au moins une fois par an, afin d'éviter leur enrichissement progressif.
- Prévoir la plantation de quelques arbres aux abords des bassins, quand des emprises sont disponibles et que ces arbres ne sont pas susceptibles de gêner les opérations d'entretien des bassins.
- Entretenir les portails d'accès et les clôtures dans la durée.



Le bassin de rétention existant : état actuel.

Plantation de haies de charmes taillées, accompagnant les clôtures existantes.

Enherbement des sols autour et à l'intérieur de l'enclos du bassin (fauche annuelle à prévoir).



Le bassin de rétention existant : état possible après requalification (photomontage).

L'AMÉNAGEMENT DU PARCELLAIRE VITICOLE

Le piquetage des vignes est au cœur de « l'architecture viticole » et des soins apportés par les vigneron·ne·s tout au long de l'année dans les parcelles dont ils ont la responsabilité. C'est également une problématique paysagère sensible, les piquets étant très visibles aux périodes où la vigne ne porte pas de feuilles.

Les dispositifs à privilégier pour renforcer la qualité paysagère

- Le piquetage bois « intégral », une pratique à encourager pour son réel intérêt paysager. L'hiver, sa couleur, plus chaude que celle de l'acier, est également appréciable dans les paysages. Les piquets de bois d'aujourd'hui sont également une sorte de « clin d'œil » aux échelas de bois des vignes en foule d'autrefois.



- Le piquetage mixte bois / métal : un intérêt paysager non contestable, mais qui reste « de façade ».



- Les protections de vigne de couleurs foncées : dans le grand paysage, les couleurs sombres assurent le lien entre les « éléments de surface » et le sol.



L'AMÉNAGEMENT DES CHAUSSÉES ET DES DISPOSITIFS ASSOCIÉS AUX ROUTES ET AUX CHEMINS

Les chemins et les routes sont au cœur du fonctionnement du vignoble des coteaux historiques. Indispensables à la viticulture, leur réseau est également précieux pour les visiteurs et les touristes, à qui ils permettent de parcourir librement, et en tous sens, l'espace des coteaux. Au-delà de cette valeur d'usage, ils sont également porteurs d'enjeux du point de vue de leur image : leurs rives constituent d'une certaine façon une « vitrine » ouverte sur les vignes.

Les dispositifs à éviter ou à proscrire

- Les empiètements de chemins réalisés sans respect des « règles de l'art ».
- Les réfections ponctuelles utilisant des matériaux différents de ceux de la chaussée d'origine.



- Les revêtements inadaptés aux situations de forte érosion dans les secteurs soumis occasionnellement à des écoulements torrentiels.
- Les rives non enherbées qui nuisent à l'aspect soigné des chemins.

Les dispositifs à privilégier pour renforcer la qualité paysagère

- Les chemins enherbés (totalement ou partiellement) particulièrement favorables à la qualité paysagère dès lors qu'ils sont bien entretenus.
- Les chemins empierrés, dont l'aspect gagne au maintien d'un enherbement permanent sur leurs deux rives et à un entretien régulier.
- Les chemins de béton, dont la teinte claire est proche de celle des sols crayeux des coteaux. Le béton est particulièrement recommandé sur les portions de chemin soumis à de fortes contraintes, où il permet de répondre durablement aux risques de désordres liés à l'érosion et au trafic.



Les dispositifs à envisager et à expérimenter

- Des solutions techniques alternatives sont à envisager pour le revêtement des chemins, permettant la réalisation de chaussées enherbées à structure renforcée, sur des linéaires n'ayant pas à supporter un trafic trop important.
- Pour ce qui concerne la réfection de la couche de roulement des routes supportant un trafic faible à moyen, les enduits à structure monocouche simple gravillonnage sont recommandés. En termes d'aspect, ce type de revêtement a l'avantage de rendre bien visibles les granulats utilisés et ne pas assombrir la teinte de la chaussée après sa réfection.
- Pour les routes plus fréquentées, des traitements spécifiques peuvent être réalisés ponctuellement à hauteur de secteurs où les enjeux paysagers sont importants, notamment les entrées de village et les abords de points de vue aménagés sur le vignoble. Ces aménagements passent par une différenciation du revêtement de la chaussée.



Chaussée enherbée à structure renforcée, une expérimentation en cours sur la commune d'Ambonnay.



Hydro-décapage d'une surface d'enrobé neuf (photo Eurovia), un procédé faisant ressortir la couleur des granulats et permettant d'obtenir des chaussées de teinte sensiblement plus claire que les enrobés non traités.



Exemple de revêtement de chaussées qualitatif réalisé sur un site à forts enjeux paysagers (abords de l'abbaye d'Hautvillers) : bande de béton désactivé et de couleur claire bordant la route à l'entrée du village.

Les dispositifs techniques de retenue (Glissières) à privilégier / à proscrire

L'utilisation de dispositifs de retenue peut s'avérer, pour raison de sécurité, nécessaire aux limites ou aux chemins dont les rives présentent un dénivelé important. Les dispositifs de retenue suivants sont préconisés :

- Glissières bois (ou mixte métal/bois là où le niveau de résistance des dispositifs mis en place doit être important).
- A proximité de sites à forts enjeux paysagers (entrées de village, abords de belvédère aménagé), murets en moellon de pierre naturelle.



Les dispositifs publicitaires à proscrire en bord de route

- Les pré-enseignes, telles celles visibles aujourd'hui aux proches abords de la D951.
- Les publicités de grande dimension apposées aux limites de certains domaines viticoles, généralement apposées sur des murs de soutènement. Visibles de loin, elles attirent l'œil dans les paysages et y ont un impact important.
- Les « imitations » des traditionnelles bornes de pierre, réalisées en matériaux de synthèse (plastiques).



L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS DE GROS VOLUME, DES BÂTIMENTS D'HABITATION ET LA TRANSITION VIGNE/URBANISATION

Les lieux de transition historiques entre la vigne et l'urbanisation sont fonctionnels grâce à l'implantation de bâtiments d'exploitation, d'accès aux caves, de chemins de desserte des vignes ou de jardins potagers. Ceux-ci créent de véritables espaces de vie pour le territoire de qualité paysagère indéniable. La viticulture a produit ainsi un patrimoine vernaculaire de proximité extrêmement important qui offre une unité urbaine exceptionnelle. Les constructions plus récentes rompent avec cette unité de forme urbaine historique. L'apparition de constructions isolées au milieu de la parcelle s'est répandue et a modifié le paysage urbain, que ce soit au niveau des modes de clôture, des accès aux bâtiments... Cette forme urbaine fragilise la qualité paysagère des coteaux viticoles.

- Préserver une silhouette de bourg compact et éviter l'étalement urbain.



Étalement des constructions le long d'une route, schéma de principe en plan et en façade à éviter.



Constructions gréffées à l'existant en limite de bourg, schéma en plan et en façade à privilégier.

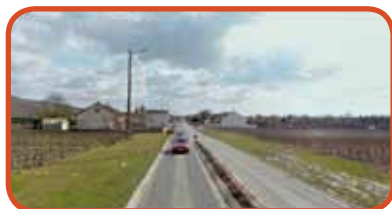


Silhouette de bourg de Mutigny.



Exemple de requalification possible de la silhouette de bourg de Mutigny.

- Aménager qualitativement les entrées de ville (végétation, revêtement différencié...).

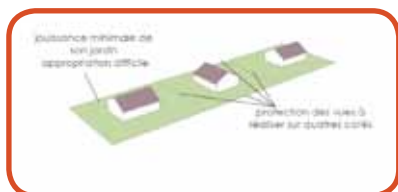


Exemple de requalification possible d'entrée de ville à Aÿ pour créer un effet de porte urbaine.

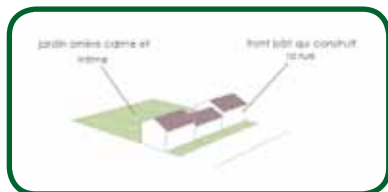
- Soigner la qualité architecturale des bâtiments d'activité, ainsi que leur signalétique (enseignes).



- Favoriser l'appropriation des parcelles.



Maison au milieu de la parcelle : une situation peu favorable à l'intimité, forte consommation d'espace.



Maisons groupées sur parcelle étroite et profonde : mitoyenneté acceptable, espace privatif généreux.



Front bâti continu sur rue : des jardins très intimes et protégés.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Maison du Parc, Chemin de Nanteuil

51480 Pourcy

Tél. 03 26 59 44 44

contact@parc-montagnedereims.fr

www.parc-montagnedereims.fr

Retrouvez le Parc sur sa page facebook